



# Projet d'acceptabilité d'homologation continue

**PACR2004-25**

## Réévaluation du dichloro-s-triazinetrione sodique et du trichloro-s-triazinetrione

Le présent document a pour but d'aviser les titulaires d'homologation, les responsables de la réglementation des pesticides et la population canadienne que l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé la réévaluation du dichloro-s-triazinetrione sodique (DTS) et du trichloro-s-triazinetrione (TST). L'ARLA a conclu que le DTS et le TST sont admissibles à une homologation continue à la condition que les mesures d'atténuation proposées soient mises en œuvre.

Ce projet d'acceptabilité d'homologation continue (PACR) présente la justification concernant la décision réglementaire proposée pour le DTS et le TST. L'ARLA acceptera les commentaires écrits concernant ce projet pendant les 45 jours suivant la date de parution du présent document. Veuillez faire parvenir tout commentaire à la coordonnatrice des publications à l'adresse sous-mentionnée.

*(also available in English)*

**Le 30 juin 2004**

**Ce document est publié par la Division des nouvelles stratégies et des affaires réglementaires, Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la :**

**Coordonnatrice des publications  
Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire  
Santé Canada  
I.A. 6605C  
2720, promenade Riverside  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K9**

**Internet : [pmra\\_publications@hc-sc.gc.ca](mailto:pmra_publications@hc-sc.gc.ca)  
[www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla/](http://www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla/)  
Service de renseignements :  
1 800 267-6315 ou (613) 736-3799  
Télécopieur : (613) 736-3798**



ISBN : 0-662-77346-2 (0-662-77347-0)

Numéro de catalogue : H113-18/2004-25F (H113-18/2004-25F-PDF)

**© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2004**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.

## 1.0 Contexte

L'ARLA procède à la réévaluation de tous les pesticides homologués avant le 31 décembre 1994, autant les matières actives que leurs préparations commerciales (PC), afin de s'assurer qu'ils sont toujours conformes aux normes selon les procédés scientifiques actuels. La directive d'homologation [DIR2001-03](#), *Programme de réévaluation de l'ARLA*, présente les activités relatives à ce processus de réévaluation ainsi que la structure du programme.

L'ARLA a réévalué le DTS et le TST dans le cadre du Programme 1, tel que décrit dans la directive d'homologation [DIR2001-03](#). Au cours de ce programme, l'ARLA se fie le plus possible aux examens effectués à l'étranger, généralement ceux publiés dans les documents de réhomologation intitulés *Reregistration Eligibility Decision* (RED) de la United States Environmental Protection Agency (EPA), pour procéder à l'évaluation de produits antiparasitaires utilisés au Canada. Afin d'être admissible au Programme 1, le produit doit faire l'objet d'un examen acceptable effectué à l'étranger qui satisfait aux trois conditions suivantes :

- il touche les principaux domaines scientifiques à la base des décisions réglementaires du Canada, c'est-à-dire la santé humaine et l'environnement;
- il porte sur la matière active et ses principaux types de préparations homologuées au Canada;
- il est pertinent aux utilisations homologuées au Canada.

À la lumière des résultats de l'examen effectué à l'étranger, l'ARLA proposera, dans le cadre du Programme 1, une décision d'homologation et des mesures d'atténuation appropriées aux utilisations d'une matière active au Canada.

L'EPA a réévalué les isocyanurates chlorés, qui comprennent le DTS et le TST, et a conclu, à la suite d'une évaluation de leurs risques sanitaires et environnementaux, qu'ils étaient admissibles à une réhomologation à la condition que certaines mesures d'atténuation des risques soient mises en place. Dans le cadre de sa réévaluation du DTS et du TST, l'ARLA fonde ses conclusions sur le RED concernant les isocyanurates chlorés publié en 1992, compte tenu du profil d'emploi au Canada et des enjeux canadiens (p. ex. la Politique de gestion des substances toxiques [PGST]). On a également procédé à l'examen des données sur les caractéristiques chimiques des produits homologués au Canada.

## 2.0 Réévaluation du DTS et du TST

Matière active : dichloro-s-triazinetrione sodique (forme anhydre)  
Nom commun : dichloroisocyanurate de sodium (DCCNa)  
Numéro CAS : 2893-78-9

Matière active : dichloro-s-triazinetrione (forme dihydratée)  
Nom commun : dichloroisocyanurate de sodium dihydraté (DCCNa dihydraté)  
Numéro CAS : 51580-86-0

Matière active : trichloro-s-triazinetrione  
Nom commun : acide trichloroisocyanurique (ATCC)  
Numéro CAS : 87-90-1

Le DTS et le TST ont été homologués au Canada pour la première fois en 1973. D'après les étiquettes courantes apposées sur les PC vendues au Canada, le DTS et le TST sont homologués par l'ARLA pour utilisation en tant qu'agent antimicrobien dans les sites suivants :

- sites commerciaux/industriels (p. ex. systèmes de refroidissement, systèmes de nettoyage industriels, étangs);
- piscines/cuves thermales/spas;
- sites intérieurs destinés ou non à des usages alimentaires (p. ex. machines à lait frappé/crème glacée molle, ustensiles de cuisine).

Les produits homologués au Canada qui contiennent du DTS et du TST sont énumérés aux annexes I et II respectivement.

La comparaison des profils d'emploi américain et canadien est jugée adéquate pour rendre la décision de réévaluation proposée pour les isocyanurates chlorés, incluant le DTS et le TST. Les détails des évaluations menées par l'EPA sont présentés dans le RED sur les isocyanurates chlorés.

Des données additionnelles concernant le devenir environnemental sont nécessaires afin d'évaluer si le DTS et le TST satisfont aux critères des substances de la voie 1 identifiés dans la PGST et la directive d'homologation [DIR99-03](#).

### **3.0 Décision de réévaluation proposée**

Le document RED de l'EPA sur les isocyanurates chlorés, qui comprennent le DTS et le TST, touche les principaux domaines scientifiques à la base des décisions réglementaires du Canada, c'est-à-dire la santé humaine et l'environnement. Ce RED aborde également les utilisations du DTS et du TST qui sont homologuées au Canada. Compte tenu du RED de l'EPA et du profil d'emploi au Canada, l'ARLA a déterminé que l'homologation continue du DTS et du TST peut être maintenue à condition que les mesures d'atténuation proposées à la section 4.0 soient adoptées. Des exigences additionnelles en matière de données sont décrites à la section 5.0

Il est important de noter que dans le cas des PC contenant plus d'une matière active en cours de réévaluation, le statut de leur homologation pourrait être modifié à la suite de la réévaluation des autres matières actives.

L'ARLA acceptera les commentaires écrits concernant ce projet pendant les 45 jours suivant la date de parution du présent document, afin que les intéressés aient la possibilité de donner leur avis sur la proposition de décision de réévaluation.

#### 4.0 Mesures réglementaires proposées

Compte tenu du RED de l'EPA, du profil d'emploi canadien et des bonnes pratiques en matière d'hygiène, l'ARLA exige que l'étiquette des PC vendues au Canada comprenne les énoncés suivants afin de mieux protéger les travailleurs et l'environnement.

Pour les produits à usage commercial utilisés lors de processus industriels (numéros d'homologation 25822, 27275, 14039, 22096, 25930 et 27391), l'énoncé suivant doit être affiché à la rubrique **DANGERS ENVIRONNEMENTAUX** :

- « Ce produit est toxique pour les poissons et d'autres organismes aquatiques. Il faut éviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Il faudrait prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit. »

Pour les produits à usage domestique, l'énoncé suivant doit être affiché à la rubrique **MISES EN GARDE** :

- « Il est recommandé de porter des gants de caoutchouc lors de la manutention de ce produit. »

Pour tous les produits à usage commercial, en considérant que les quantités manipulées sont plus élevées que les produits résidentiels, l'énoncé suivant doit être affiché à la rubrique **MISES EN GARDE** :

- « Porter des gants résistant aux produits chimiques, un pantalon long, une chemise à manches longues et des chaussures lors de la manutention de ce produit. »

Les modifications à l'étiquette susmentionnées n'incluent pas toutes les exigences individuelles en matière d'étiquetage pour les PC comme les énoncés portant sur les premiers soins, l'élimination, les mises en garde et l'équipement de protection supplémentaire. Les renseignements supplémentaires figurant sur les étiquettes des produits homologués actuellement ne doivent pas être enlevés à moins qu'ils ne contredisent les modifications proposées.

Il faut présenter une demande de révision d'étiquette dans les 90 jours suivant la prise de décision relative à la réévaluation.

## 5.0 Exigences additionnelles en matière de données

Les titulaires d'homologation des matières actives de qualité technique (MAQT), en l'occurrence le DTS et le TST, doivent présenter les données suivantes dans les 24 mois suivant la prise de décision relative à la réévaluation :

- toutes les données (ayant trait au profil d'emploi canadien) soumises à l'EPA à la suite de l'appel de données aux États-Unis en vue de la réhomologation dans ce pays, ainsi que les rapports connexes des évaluations de données (*Data Evaluation Report* ou DER) de l'EPA;
- toutes les données (ayant trait au profil d'emploi canadien) demandées par l'EPA comme condition de renouvellement de l'homologation des isocyanurates chlorés (qui comprennent le DTS et le TST) aux États-Unis;
- toutes les données au sujet d'un engagement et d'un échéancier de traitement des exigences spécifiques au Canada qui ne sont pas couvertes par la présentation des données ci-dessus. Ces exigences sont composées de toutes les données indiquées dans les tableaux de codes de données de l'ARLA (CODO) pour les catégories d'utilisation n<sup>os</sup> 15, 17 et 29 pour le DTS et les catégories d'utilisation n<sup>os</sup> 2, 17 et 29 pour le TST. Le titulaire d'homologation doit aborder les sections des tableaux de CODO suivantes :
  - pour la MAQT : CODO 2 à 9 inclusivement;
  - pour la PC : CODO 5 à 9 inclusivement.

Les données citées précédemment de même que des données supplémentaires peuvent être exigées plus tôt si l'on demande l'extension du profil d'emploi du DTS et du TST.

L'ARLA mène actuellement des initiatives pour répondre aux lacunes dans l'étiquetage de certains types d'agents antimicrobiens, particulièrement concernant le mode d'emploi. Elle annoncera bientôt ces initiatives et les exigences qui devront être satisfaites par les titulaires d'homologation des produits touchés.

## 6.0 Références

Les documents publiés par l'ARLA, dont la [DIR2001-03](#) et les tableaux des CODO, sont affichés dans le site Web à [www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla](http://www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla). On peut également obtenir ces documents en communiquant avec le Service de renseignements sur la lutte antiparasitaire. En voici les coordonnées : téléphone au Canada 1 800 267-6315; téléphone à l'extérieur du Canada (613) 736-3799 (avec frais d'interurbain); télécopieur (613) 736-3798; courrier électronique [pmra\\_infoserv@hc-sc.gc.ca](mailto:pmra_infoserv@hc-sc.gc.ca).

La Politique de gestion des substances toxiques du gouvernement fédéral est affichée dans le site Web d'Environnement Canada, à l'adresse [www.ec.gc.ca/toxics](http://www.ec.gc.ca/toxics).

Le RED sur les isocyanurates chlorés peut être consulté sur Internet à partir de la liste sur les produits chimiques (Chemical Status List) de l'Office of Pesticide Programs dans le site [www.epa.gov/pesticides/reregistration](http://www.epa.gov/pesticides/reregistration) (seulement en anglais).

## Annexe I      Produits à base de DTS homologués au Canada en date du 31 décembre 2003

Nom du produit	Titulaire d'hom.	N° d'hom.	Garantie (%)		Catégorie
			SDT	Chlore disponible	
Spaguard Sanitizer Brominating Concentrate for Spa & Hot Tubs	Bio-Lab Canada Inc.	25299	85	527	Domestique
Omni Brominating Concentrate for Spa & Hot Tubs	Asepsis Inc.	26562	85	527	Domestique
Spa Essentials Sanitizing Brominating Concentrate	Hydrotech Chemical Corp.	26563	85	527	Domestique
Easy Brome Sanitizer for Spas	Perfect Logic	26579	85	527	Domestique
Power Brome Sanitizer for Spas	Calypso Enr.	27197	85	527	Domestique
Bromo Blast	Beachcomber Hot Tubs Plus Inc.	27308	85	527	Domestique
Aquapro Spa Easy Brome	IPG	27329	85	527	Domestique
Spa-Chlor Stabilized Chlorinating Granules	Mursatt Chemicals Ltd.	18998	50	S. O.	Domestique
Rona Pool Starter	Rona Inc.	26481	44	27	Domestique
Pace Olin Start-up Shock	Olin Corp.	25827	44	S. O.	Domestique
Sani-Marc Inc. Twice-a-Season Algiban Gran Granular Algicide	Sani-Marc Inc.	21957	40,6	25	Domestique
Aqua Chem Brominating Concentrate	Recreational Water Products Inc.	26561	85	527	Domestique
Effersan Concentrated Effervescent Tablets	Activon Inc.	25087	50	30	Domestique
Spaboss Brominating Granules	Capo Industries Ltd.	27589	85	527	Domestique
Halobriq NDC	Klenzoid Co. Ltd.	27276	100	56	Commerciale
MB-60 C	Chem Aqua Division of NCH Canada Inc.	27439	100	56	Commerciale
Towerchlor 56 Granules Microbiocide	Occidental Chemical Corp.	25822	100	56	Commerciale
Towerbrom 60M Granules	Occidental Chemical Corp.	27275	93	57	Commerciale
Deep Crystal	Diverseylever Canada Inc.	19173	99	56	Commerciale
MB-60C	Chem Aqua Division of NCH Canada Inc.	27543	100	56	Commerciale
KAY-5 Sanitizer	KAY Chemical International Inc.	25029	6	S. O.	Commerciale

Nom du produit	Titulaire d'hom.	N° d'hom.	Garantie (%)		Catégorie
			SDT	Chlore disponible	
MCD Sanitizer	KAY Chemical International Inc.	25030	6	S. O.	Commerciale
Sani-Marc DCCNA Microbiocide	Sani-Marc Inc.	26667	100	62	Technique
NEO Chlor 60 Stabilized Chlorinating Granules	Shikoku Chemicals Corp.	19500	100	62	Technique
NEO Chlor 55 Stabilized Chlorinating Granules	Shikoku Chemicals Corp.	19503	100	56	Technique
Clearon CDB-63 Medium Granular	Clearon Corp.	18231	100	62	Technique
CDB Clearon Chlorinating Granules	Clearon Corp.	12149	100	56	Technique
ACL-60 Chlorinating Composition Stabilized Chlorinating Granules	Occidental Chemical Corp.	18227	100	62	Technique
ACL-56 Chlorinating Composition (Technical)	Occidental Chemical Corp.	18229	100	56	Technique
Poolboss Granular Stabilized Chlorinating Granules	Capo Industries Ltd.	26412	100	62	Technique

## Annexe II      Produits à base de TST homologués au Canada en date du 31 décembre 2003

Nom du produit	Titulaire d'hom.	N° d'hom.	Garantie (%)		Catégorie
			TST	Chlore disponible	
Spa/Hot Tub Spa Tabs (Chlorinating Tablets)	Capo Industries Ltd.	23395	100	90	Domestique
Spachem Spa-Tabs Stabilized Chlorinating Tablets	Pool Chemical Industries	23395.01	100	90	Domestique
Spa/Hot Tub Spa Tabs	Arctic Spas	23395.03	100	90	Domestique
Calypso Action #18	Calypso Enr.	27396	100	90	Domestique
Spa Sticks	Calypso Enr.	27398	100	90	Domestique
Aquarius Tabs	Canadian Tire Corp. Ltd.	27314	100	90	Domestique
Spa Life Mini Pucks	Lawrason's Pool Products Inc.	27455	100	90	Domestique
Spa Pure Mini Pucks	Pool and Spa Chemical Co.	27454	100	90	Domestique
Perfect Logic Extra	Perfect Logic	27401	100	90	Domestique
Bioguard Smart Sticks	Bio-Lab Canada Inc.	22943	97,5	85	Domestique
Spaguard Smart Tabs Chlorinating Tabs	Bio-Lab Canada Inc.	23456	97,5	85	Domestique
Power Z-Pucks Stabilized Chlorinating Tablets	Beachcomber Hot Tubs Plus Inc.	26411	99,5	896	Domestique
Mini Discs	Beachcomber Hot Tubs Plus Inc.	27563	100	90	Domestique
Aquapro Spa Extra	IPG	27565	100	90	Domestique
Tri Tabs	Clearwater Enr.	27578	100	90	Domestique
Aqua Foot Stabilized Chlorinating Tablets	Sani-Marc Inc.	26680	99,5	896	Domestique
Super "Z" Pucks Stabilized Chlorinating Tablets	Sani-Marc Inc.	25115	99,5	896	Domestique
Bioguard Power Chlor	Bio-Lab Canada Inc.	27257	72,5	65	Domestique
Bioguard Power Sticks Sanitizer	Bio-Lab Canada Inc.	26899	72,3	651	Domestique
Bioguard Power Pucks Stabilized Chlorinating Tablets	Bio-Lab Canada Inc.	25209	72,3	651	Domestique
Guardex Advantage Pucks (Chlorinating Tablets)	Hydrotech Chemical Corp.	25210	72,3	651	Domestique

Nom du produit	Titulaire d'hom.	N° d'hom.	Garantie (%)		Catégorie
			TST	Chlore disponible	
Synergy Tabs Stabilized Chlorinating Tablets	Hydrotech Chemical Corp.	23633	91,5	80	Domestique
SPA Synergy Tabs	Hydrotech Chemical Corp.	26666	91,5	80	Domestique
Guardex Advantage Chlor	Hydrotech Chemical Corp.	27310	72,5	65	Domestique
Proguard Super Pucks – Stabilized Chlorinating Tablets	Asepsis Inc.	25387	72,3	651	Domestique
Omni Swim Clear Pucks	Asepsis Inc.	25388	72,3	651	Domestique
Aqua Select Performance Pucks	Asepsis Inc.	25452	72,3	651	Domestique
Aqua Chem Pucks Plus	Recreational Water Products Inc	25759	72,3	651	Domestique
Aquachem Chlorinating Granules Plus	Recreational Water Products Inc	27311	72,5	65	Domestique
Omni Swim Clear Granules	Asepsis Inc.	27309	72,5	65	Domestique
CB 9099	Chem-Aqua, Division of NCH Canada Inc.	27391	100	90	Commerciale
Biosperse 231 Tablets for Control of Algae and Bacteria	Drew Canada, Division of Ashland Corp.	14039	100	S. O.	Commerciale
Stabilized Chlorine Tablets	Bio-Lab Canada Inc.	22156	100	90	Commerciale
Towerchlor 90 Stabilized Chlorinating Tablets (7.6 cm)	Occidental Chemical Corp.	22096	100	90	Commerciale
Oxychem Towerbrom 90M Tablets	Occidental Chemical Corp.	25930	93	83	Commerciale
Clearon CDB-90 Tablets	Clearon Corp.	22830	100	90	Concentré de fabrication
Clearon CDB-90 Chlorinating Granules	Clearon Corp.	12883	100	90	Technique
NEO Chlor 90 Stabilized Chlorinating Granules	Shikoku Chemical Corp.	19501	100	90	Technique
NEO Chlor Tablet	Shikoku Chemical Corp.	19502	100	90	Technique
Sani-Marc TTCA	Sani-Marc Inc.	26668	100	90	Technique
Hilite 90 G (for Manufacturing)	Nissan Chemicals Industries Ltd.	26839	100	90	Technique
BLC-90 Technical	Bio-Lab Canada Inc.	26629	100	90	Technique

Nom du produit	Titulaire d'hom.	N° d'hom.	Garantie (%)		Catégorie
			TST	Chlore disponible	
Oxychem ACL-90 Chlorinating Tablets	Occidental Chemical Corp.	22097	100	90	Technique
ACL-90 Plus Chlorinating Composition (Technical)	Occidental Chemical Corp.	18228	100	90	Technique